



COMMUNIQUE DE PRESSE

Mesures d'urgence pour les personnes SDF Covid-19 : mesures sociales vs mesures prophylactiques = prioriser les maux !

Mardi 31 mars 2020

Depuis le 19 mars, le Collectif Astrid2020, qui regroupe la Ville de Liège et son CPAS, la Province de Liège, le Relais Social et une majorité d'acteurs publics et privés d'aide aux personnes précarisées, assure depuis le Parc Astrid, la coordination du plan d'urgence SDF.

Ce plan d'urgence est conçu de manière à pouvoir être adapté en permanence à la gestion de la pandémie de coronavirus Covid-19 pour ce public spécifique.

Adaptation du plan d'urgence le 28 mars pour permettre la prise en charge de SDF suspectés de Covid-19 (présentant de la fièvre, des difficultés respiratoires, des courbatures,..)

Personnes présentant des symptômes de la maladie qui ont été examinées par la permanence médicale du Parc Astrid et qui doivent faire l'objet d'une surveillance médicale et de mesures d'isolement particulières (14 jours), pour éviter tout risque de contamination à l'égard d'autrui.

- Réquisition des Halles de FIL pour y installer 30 personnes malades en tentes individuelles aménagées en espaces privatifs. Mise à disposition d'une tente large, avec lit, table, chaise, éclairage et une cabine WC individuelle, ainsi qu'un accès à des douches individuelles (distinct des sanitaires pour les personnes présumées saines).
- Une extension du dispositif peut être envisagée en fonction de l'évolution de la situation. Le Bourgmestre de Liège a sollicité le renfort de la Croix-Rouge pour assurer / soutenir le dispositif sur plusieurs semaines

Prise en charge de SDF évalués COVID-19 mais ne nécessitant plus d'hospitalisation

- Mise en logement individuel permettant l'isolement complet de la personne.
- Surveillance médicale assurée par l'équipe de la Province de Liège.

Une des difficultés principales de ces mesures de confinement sera de les faire respecter par un public qui, par définition, a rompu avec toute habitude de sédentarité.

L'autre difficulté sera de maintenir les dispositifs dans la durée, compte tenu de la charge importante que cela représente en personnel.

Rappel des mesures du Plan d'urgence pour SDF

Phase 1 : 19.03.20 : Tentes et nourriture

- Distribution de tentes au Parc Astrid, aux Abris de nuit, à l'Urgence sociale
- Rappel des mesures d'hygiène concernant le lavage des mains
- Procédure de distribution alimentaire, avec le soutien de l'Intercommunale ISOsL, permettant la distribution de nourriture/ eau tout en évitant les sources de propagation via des lieux de vie en communs.
 - Au 27 mars, ce sont près de 200 repas qui sont distribués 3x/ jour dans différents lieux répartis sur la ville. De nombreux bénévoles et restaurateurs / traiteurs renforcent ce pôle essentiel du Collectif.

Phase 2 : 23.03.20 : Permanences médicales

- Tous les matins de 9 à 12h un médecin et 2 infirmières (Province et Relais Santé du CPAS) assurent une surveillance des SDF qui se présentent au Parc Astrid.

Phase 3 : 26.03.20 : Hygiène - Douches

Les procédures sanitaires font l'objet d'une vigilance particulière puisqu'il s'agit de vecteurs de contamination important.

Pour les douches, elles ne peuvent être utilisées qu'individuellement avec un protocole de nettoyage très strict et sollicitant l'utilisateur pour assurer un respect des normes d'hygiène après chaque utilisation.

Le Bourgmestre de Liège a sollicité le renfort de l'armée pour obtenir un container douches qui ne peut lui aussi être utilisé qu'individuellement pour éviter les sources de propagation.

Évaluation permanente et adaptation

Sur base des procédures mises en œuvre dans le cadre du Collectif Asrid2020, les besoins de base des personnes SDF dans le cadre du plan d'urgence coronavirus Covid-19 sont couverts. La prise en charge étant désormais étendue aux personnes suspectées ou détectées, devant être confinées hors milieu hospitalier.

Laurence COMMINETTE

Responsable de la Communication

Cabinet du Bourgmestre

Willy Demeyer

04/221.81.32